

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

États financiers

31 décembre 2022

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

États financiers
31 décembre 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Boisbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Leclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

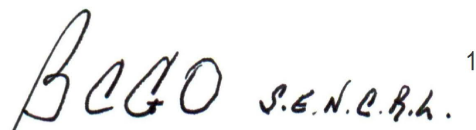
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal
Le 1er juin 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133101

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Résultats

Exercice clos le 31 décembre

Budget

2022

2021

PRODUITS

Cotisations	225 681 \$	250 533 \$	226 769 \$
Amendes et pénalités	-	-	795
Intérêts sur actifs financiers au coût amorti	3 600	13 124	3 201
	229 281	263 657	230 765

CHARGES

Entente de services	122 480	122 480	120 078
Jetons de présence	19 200	14 200	17 000
Charges sociales	450	332	398
Informatique	18 725	10 564	24 073
Assurances	2 507	2 435	2 507
Déplacements	5 000	1 656	25
Dépenses générales autorisées	1 200	631	-
Honoraires d'audit	26 000	23 438	25 530
Traduction et impression	1 000	-	-
Publicité	2 000	-	-
Frais légaux	15 000	10 660	8 199
Frais bancaires	1 000	863	855
	214 562	187 259	198 665

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

14 719 \$	76 398 \$	32 100 \$
-----------	------------------	-----------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Évolution de l'actif net Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
SOLDE AU DÉBUT	632 253 \$	600 153 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	76 398	32 100
SOLDE À LA FIN	708 651 \$	632 253 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Bilan

Au 31 décembre

2022

2021

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	382 486 \$	330 505 \$
Placements temporaires (note 4)	305 918	301 320
Cotisations syndicales et primes diverses	669 249	548 221
Avances à un comité sous contrôle commun, sans intérêt	16 141	10 900
Frais payés d'avance	2 654	1 669
	1 376 448	1 192 615
FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 5)	375 343	111 865
	1 751 791 \$	1 304 480 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Bilan

Au 31 décembre

2022

2021

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Fournisseurs et frais courus	56 670 \$	29 390 \$
Contributions aux fonds en fidéicomis, sans intérêt	610 592	527 868
Emprunt, sans intérêt	535	3 104
	667 797	560 362
DÛ AUX EMPLOYÉS ASSUJETTIS	375 343	111 865
	1 043 140	672 227

ACTIF NET

NON AFFECTÉ	708 651	632 253
	1 751 791 \$	1 304 480 \$

SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Flux de trésorerie Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	76 398 \$	32 100 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	(12 009)	(41 697)
	64 389	(9 597)
INVESTISSEMENT (note 7)		
Variation nette des placements temporaires	(4 598)	(923)
Augmentation des avances à un comité sous contrôle commun	(5 241)	-
	(9 839)	(923)
FINANCEMENT (note 7)		
Augmentation (diminution) de l'emprunt	(2 569)	3 104
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	51 981	(7 416)
ENCAISSE AU DÉBUT	330 505	337 921
ENCAISSE À LA FIN	382 486 \$	330 505 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires
31 décembre 2022

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec (ci-après l' « organisme ») est un organisme mandaté par le ministère du Travail en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective, pour assurer le respect du décret sur l'industrie de l'installation d'équipement pétrolier du Québec.

2. BUDGET

Les montants présentés dans la colonne budget à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 21 janvier 2022.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes jugées particulièrement importantes pour l'organisme sont décrites ci-dessous.

Estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des hypothèses et établisse des estimations qui peuvent avoir un impact sur les montants présentés dans l'actif et le passif et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'amendes et pénalités et d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Fonds en fidéicommiss

Les fonds en fidéicommiss représentent la valeur nette des fonds qui sont administrés par le comité paritaire pour les employés assujettis au décret sur l'installation d'équipement pétrolier.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires
31 décembre 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, composées principalement de mobilier et équipement de bureau, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, y compris les instruments financiers suivants, acquis ou pris en charge dans une opération entre apparentés : les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments d'emprunt cotés sur un marché actif ou dont les données d'entrée pour la détermination de la juste valeur sont observables, et les dérivés. Cependant, les instruments financiers, autres que ceux mentionnés ci-dessus, résultant d'opérations entre apparentés réalisées hors du cours normal des activités, sont habituellement évalués au coût, le coût dépendra du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Les instruments financiers résultant d'opérations entre apparentés réalisées dans le cours normal des activités, ou dans certaines circonstances, résultant d'opérations réalisées hors du cours normal des activités, sont évaluées à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des dérivés autonomes, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût se composent des avances à un comité sous contrôle commun et des fonds en fidéicomis.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des cotisations syndicales et primes diverses.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des contributions aux fonds en fidéicomis.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus, de l'emprunt et du montant dû aux employés assujettis.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires
31 décembre 2022

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

À la fin de chaque période, l'organisme détermine s'il existe des indications de perte de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications de perte de valeur, l'actif financier est déprécié au plus élevé des trois montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs au taux du marché courant si on conserve l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette estimative de l'actif financier;
- la valeur de réalisation nette des garanties connexes.

Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. Lorsque la moins-value comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur, cette reprise de valeur est également comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise les coûts de transaction aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dans le cas où les instruments financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés aux actifs financiers ou déduits des passifs financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Certificat de placement garanti, 2,40 %, échéant en septembre 2023 (note 6)	301 953 \$	300 750 \$
Intérêts courus	3 965	570
	305 918 \$	301 320 \$

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires
31 décembre 2022

5. FONDS EN FIDÉICOMMIS

	2022			2021	
	Fonds en fidéicommiss - assurances	Fonds en fidéicommiss - vacances	Fonds en fidéicommiss - retraite	Total	Total
Actif à court terme					
Encaisse	487 647 \$	1 129 261 \$	35 687 \$	1 652 595 \$	1 535 559 \$
Intérêts courus	1 645	4 259	-	5 904	571
Contributions à recevoir du comité paritaire	172 095	247 218	191 495	610 808	527 934
	661 387 \$	1 380 738 \$	227 182 \$	2 269 307 \$	2 064 064 \$
Passif à court terme					
Prestations	- \$	1 308 586 \$	- \$	1 308 586 \$	1 234 576 \$
Primes d'assurance	373 608	-	-	373 608	408 427
Cotisations	-	-	211 770	211 770	309 196
	373 608	1 308 586	211 770	1 893 964	1 952 199
Actif net					
Affecté d'origine externe	287 779	72 152	15 412	375 343	111 865
	661 387 \$	1 380 738 \$	227 182 \$	2 269 307 \$	2 064 064 \$

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires
31 décembre 2022

6. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 250 000 \$, au taux préférentiel plus 1 %, garantie par le certificat de placement garanti (note 4).

7. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Cotisations syndicales et primes diverses	(121 028) \$	7 651 \$
Frais payés d'avance	(985)	-
Fournisseurs et frais courus	27 280	559
Contributions à des fonds en fidéicomis	82 724	(49 907)
	<u>(12 009) \$</u>	<u>(41 697) \$</u>

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Diminution du montant dû aux employés assujettis par la diminution des fonds en fidéicomis	- \$	15 855 \$
Augmentation du montant dû aux employés assujettis par l'augmentation des fons en fidéicomis	263 478 \$	- \$

8. ÉVENTUALITÉ

Advenant l'abolition du décret, le Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier s'est engagé envers le Comité conjoint des matériaux de construction à lui verser à titre de dédommagement une somme de 100 000 \$, à lui rembourser le salaire d'un employé de bureau pour la période où le régime d'assurance collective de l'industrie demeurera en vigueur (minimum de trois mois après l'abolition du décret) et lui verser un montant égal à l'indemnité de paie de séparation payable aux deux employés touchés par l'abolition du décret. Ces sommes ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

COMITÉ PARITAIRE D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT PÉTROLIER DU QUÉBEC

Notes complémentaires
31 décembre 2022

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'organisme subisse une perte lorsque l'autre partie à un instrument financier manque à ses obligations. L'organisme est exposé au risque de crédit principalement en ce qui concerne les cotisations syndicales et primes diverses. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et établit une provision pour perte éventuelle lorsqu'il existe des indications que l'actif financier a subi une perte de valeur. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie en résultant fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisme dispose d'une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Par conséquent, il encourt un risque que les flux de trésorerie résultant de cet instrument financier fluctuent en fonction des taux du marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'exposition de l'organisme à ce risque correspond principalement aux fournisseurs et frais courus, aux contributions à des fonds en fidéicommiss et au montant dû aux employés assujettis.